

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 159 /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT
(PROJET DE REDRESSEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE)
ENTRE LE REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2014/018/AN du 08 juillet 2014, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2014/157/PRG/SGG du 08 juillet 2014, portant
promulgation de la Loi L/2014/018/AN du 08 juillet 2014 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de financement (Projet de Redressement du
Secteur de l'Electricité) entre la République de Guinée et l'Association
Internationale de Développement.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature
sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JUIL. 2014



Prof. ALPHA CONDE